

**Avis adopté**

Séance plénière du 26 mars 2024

*Soutenir l'autonomie : les besoins et leurs financements*

**Déclaration du groupe CGT**

Remercions d'abord la commission et sa volonté d'aboutir en raison de la présence de citoyens dans l'élaboration de l'avis et malgré le non-respect de la note de cadrage initiale validée par le Bureau. Si le texte a considérablement bougé sur la forme. Nous validons dans l'ensemble la première partie et ses constats, des manques persistent, comme l'absence de scénarios sur la gouvernance.

Nous n'avons qu'une seule préconisation qui structure la 5e branche et renforce la CNSA. Pourtant d'autres pistes existent, depuis le renforcement des pouvoirs des départements, ce que nous ne souhaitons pas jusqu'à la fusion de cette « 5e branche » avec la branche maladie vu l'intrication des problématiques de soins, permettant en plus de bénéficier des réseaux territorial et de l'expertise des caisses d'assurance maladie. Cette solution poserait alors la question d'une gouvernance renouvelée avec la présence centrale des partenaires sociaux.

S'ajoute une série de choix qui renforcent le pouvoir de l'Etat contre la démocratie sociale. A l'heure où le politique reprend la main sur le l'assurance chômage s'appuyant sur le basculement de son financement des cotisations vers la CSG, la CGT refuse de lui dérouler le tapis rouge et lui laisser le champ libre sur la sécurité sociale en général et l'autonomie en particulier.

Laisser croire que cotisations et impôts ou taxes affectées sont de même nature est une contre vérité. Seule la cotisation sociale, reconnue comme telle est affectée au financement de la Sécu.

La TVA ou toute autre taxe sur les plus riches, la CSG ou même l'impôt fut-il sur la fortune, rentrent dans le budget de l'Etat et ne sont pas affectés à une dépense dans la durée... Le financement de la protection sociale et de la Sécurité sociale ne doit pas dépendre des priorités et du bon vouloir des gouvernements.

Pour la CGT, qui défend un haut niveau de cotisations socialisées pour la Sécurité sociale, des lignes rouges sont franchies. Il est à peine question de revenir sur les exonérations de cotisation des entreprises alors qu'aucune étude ne prouve leur efficacité.... Il est aussi question de faire entrer le secteur privé lucratif dans le financement de la perte d'autonomie ou d'exonérer le patronat du coût économique et social de la perte d'autonomie alors que les conditions de travail et les organisations du travail toujours plus pathogènes y sont pour beaucoup.

Lors de la création de la Sécu, Ambroise Croizat, son ministre déclarait : « la Sécurité Sociale est la seule création de richesse sans capital, la seule qui ne va pas dans les poches des actionnaires mais est directement investie dans le bien-être de nos concitoyens ». C'est ce projet qu'il faut poursuivre.

Alors, clore la partie financement sur un projet d'assurance qui ne profitera qu'à ceux qui auront les moyens d'y cotiser beaucoup et d'en profiter, nous éloigne des fondements de la Sécu, à savoir, cotiser selon ses moyens et recevoir selon ses besoins.

**La CGT s'est abstenue.**